



## Mon entrepreneur m'a lâché en cours de rénovation

-----  
Par Pitou

Bonsoir,

Je suis en train de faire rénover ma future maison. L'entrepreneur qui s'occupe du chantier m'a menacé de laisser le chantier en plan si je ne lui verse pas l'argent qu'il m'a demandé.

Cette tranche plus les versements antérieurs représentent plus de 90 % du devis.

Mais les travaux sont très loin d'être terminés à 90 % !

Après un échange orageux, l'entrepreneur m'a dit qu'il ne reviendrait pas avant d'avoir son argent.

Effectivement, les travaux n'avancent plus.

Je sais bien que je vais devoir lui envoyer une mise en demeure.

Ma question précise est la suivante ; est-il autorisé à venir sur le chantier malgré tout ?

Certes, ses sous-traitants ont laissé des outils, mais je crains que certains éléments ne soient enlevés, tels que des radiateurs.

Sous prétexte que je lui dois encore de l'argent.

Je précise que j'ai changé la serrure de la maison et qu'il ne peut, en tout cas, entrer dans la maison en dehors de ma présence.

Je vous remercie.

Bonne fin de soirée.

Franck

-----  
Par ESP

Bonjour

Y avait-il un échéancier prévu ?

Normalement...

[url=https://www.lamaisonsaintgobain.fr/guides-travaux/questions-travaux/echeancier-travaux#:~:text=30%20%25%20%C3%A0%20la%20commande%20g%C3%A9n%C3%A9rale,a%20pas%20de%20r%C3%A9serve%20majeure.]https://www.lamaisonsaintgobain.fr/guides-travaux/questions-travaux/echeancier-travaux#:~:text=30%20%25%20%C3%A0%20la%20commande%20g%C3%A9n%C3%A9rale,a%20pas%20de%20r%C3%A9serve%20majeure.[/url]

-----  
Par osram

Bonjour,

Les versements doivent correspondre aux modalités prévues dans le devis, ni plus ni moins.

Le matériel posé ne peut être enlevé il fait partie du bien immobilier.

Vous lui adressez une mise en demeure de terminer les travaux en fixant une date limite, lettre recommandée avec AR et conservez une copie.

S'il ne s'exécute pas, vous le faites convoquer par un conciliateur de justice (gratuit) et ensuite, soit vous l'assignez, soit vous déposez une INJONCTION DE FAIRE. (formulaire téléchargeable sur le net).